

depuis la dite croix, et qui court parallèlement aux Hgnes latérales de la dite terre des héritiers Généreux, jusqu'à ce que la dite ligne parvienne au fleuve St-Laurent.

40 V. C. 48. SANCTIONNE LE 28 DECEMBRE, 1876

Voir : 47 V. c. 88, pour annexion à la ville.

N. B. Le village de Berthier avait été érigé par proclamation du 14 avril, 1852.

La Paroisse de St-Barthelemy de Dusable.

Détachée de Ste-Gen-
evie de Berthier.

Proclamation du 17 aout, 1833.

La paroisse devra comprendre une étendue de territoire d'environ trois milles de front sur environ douze milles profondeur : bornée au sud, par le chenal du nord du fleuve St-Laurent ; au nord, par la seigneurie de Lanaudière ; au nord-est par la seigneurie appelée partie nord-est de Maskinongé et par celle de Careful ; et au sud-ouest, par les seigneuries Chicot et Berthier.

PROCLAMATION DU 13 JUIN, 1845

La paroisse de St-Norbert.

Détachée de Ste-Gen-
evie de Berthier.

Proclamation du 17 janvier, 1833.

Comprendra une étendue irrégulière de territoire d'environ trois lieues de long sur une largeur d'environ quatre-vingts arpents, bornée comme suit, savoir : au nord-est, par la ligne paroissiale de St-Cuthbert ; au nord, par la ligne nord de la seigneurie de Berthier ; au nord-ouest, par le canton de Brandon ; au sud-ouest et au sud, par la profondeur des terres de la concession St-Pierre, dans la paroisse de Ste-Elisabeth ; et au sud-est, par les terres de Jean-Baptiste Dauphin, senior, et Jean-Baptiste Dauphin, junior, inclusivement.

La paroisse de St-Antoine de Lavaltrie

Proclamation du 17 aout, 1833.

La paroisse devra comprendre une étendue

ning parallel to the lateral lines of the said farm of the heirs Généreux, until the said line reaches the river St. Lawrence.

40 V. C. 48. ASSENTED TO THE 28TH DECEMBER, 1876

Vide : 47 V. c. 88, for annexation to the town.

N. B. The village of Berthier had been erected, by proclamation of the 14th April, 1852.

The parish of St. Barthelemy de Dusable.

Detached from Ste. Gene-
vieve de Berthier.

Proclamation of the 17th August, 1833.

The parish to comprise an extent of territory of about 3 miles in front by about 12 miles in depth ; bounded on the south, by the north channel of the River St. Lawrence ; on the north, by the seigniorie of Lanaudière ; on the north-east, by the seigniorie called the north-east part of Maskinongé and by that of Careful ; and on the south-west, by the seigniories of Chicot and Berthier.

PROCLAMATION OF THE 13TH JUNE, 1845

The parish of St. Norbert.

Detached from Ste. Gene-
vieve de Berthier.

Proclamation of the 17th January, 1833.

Shall comprise and irregular extent of territory of about three leagues in length by about eighty arpents in width, bounded as follows, to wit : on the north-east, by the parish line of St-Cuthbert ; on the north by the north line of the seigniorie of Berthier ; on the north-west, by the township of Brandon ; on the south-west and on the south, by the depth of the lands of the concession of St. Pierre, in the parish of St. Elizabeth ; and on the south-east, by the lands of Jean Bte. Dauphin, senior, and Jean Bte. Dauphin, junior, inclusively.

The parish St. Antoine de Lavaltrie ie.

Proclamation of the 17th August, 1833.

The parish to comprise an extent of terri